

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique franco-suisse
<b>Herausgeber:</b>	Chambre de commerce suisse en France
<b>Band:</b>	33 (1953)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Les plans d'équipement dans les territoires et nouveaux départements d'outre-mer
<b>Autor:</b>	Carbon, Luc de
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-888312">https://doi.org/10.5169/seals-888312</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

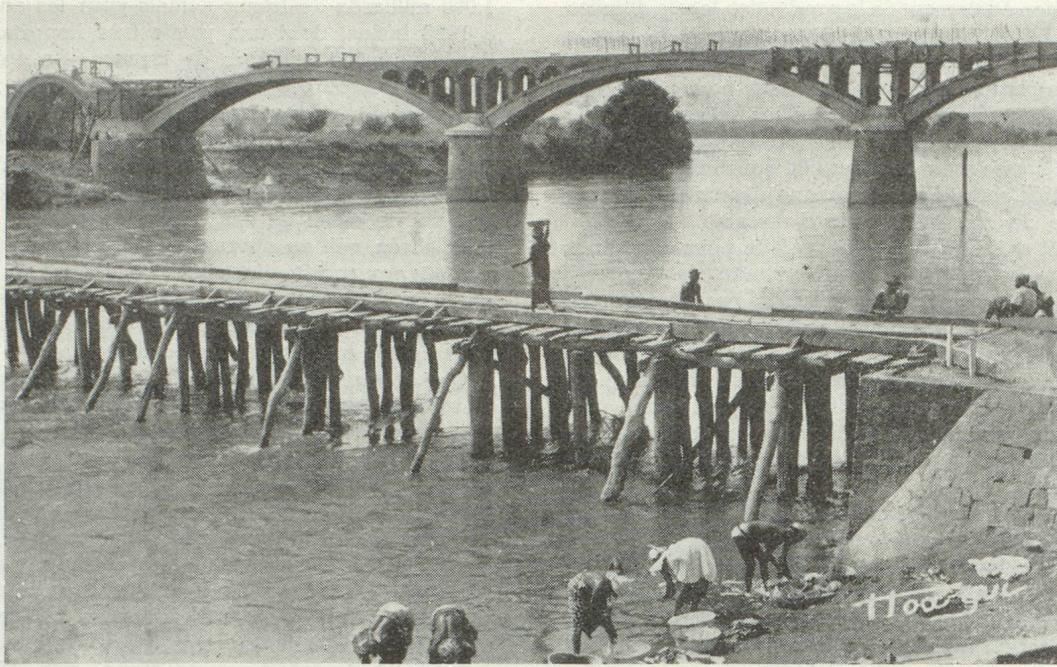
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



« Les grands travaux effectués pour l'amélioration des voies de communication... »  
(Pont du Milo à Kankan, Guinée, entré en service le 12 mars 1950)

## *Les plans d'équipement dans les territoires et nouveaux départements d'outre-mer*

par

Luc de Carbon

**L**A France a entrepris depuis la guerre dans les Territoires (1) et Nouveaux départements (2) d'outre-mer un effort de mise en valeur d'une importance exceptionnelle. Le rythme des dépenses d'équipement effectuées annuellement sur fonds public est en 1953 de l'ordre de 85 milliards. A ce chiffre il faut ajouter le montant des capitaux privés qui s'investissent localement en un flux croissant dans les différents secteurs de la production. A titre comparatif, on peut considérer qu'au total le montant des investissements annuels, tant publics que privés, est d'un volume qui approche celui des budgets ordinaires des territoires en cause. Il représente environ 60 % de la valeur de leurs exportations.

L'ensemble de l'œuvre entreprise s'intègre dans le cadre des programmes d'équipement et de modernisation qui ont essentiellement pour objectif d'élever le niveau de vie des populations locales et d'assurer le développement harmonieux de l'ensemble économique constitué par l'Union française. L'extension de la production, tant exportable que consommable sur place, est prévue dans une optique de plein emploi des richesses locales :

exploitation des ressources naturelles dont l'inventaire et la recherche scientifique auront montré l'existence, intensification de la production par son organisation générale, mise en valeur de nouveaux secteurs productifs, utilisation de nouvelles méthodes et d'outillage mieux adaptés, accroissement des rendements et réduction des pertes à la production.

Commencé il y a quatre ans après une période de démarrage qui s'est étendue jusque vers 1950 en raison de problèmes nombreux souvent difficiles à résoudre, la tâche entreprise s'exécute aujourd'hui à un rythme normal. Ses incidences ont commencé à se faire sentir sur la production. Les exportations de café sont passées, par exemple, de 64.000 tonnes en 1938 à plus de 111.000 tonnes aujourd'hui, celles de cacao de 92.000 tonnes à 112.000 tonnes, celles de coton de 17.000 tonnes à 31.000 tonnes. Pour les diamants, les chiffres sont respectivement de 79.000 carats et, 160.000 carats, pour le chrome 42.000 tonnes et 93.000 tonnes. Ces statistiques de produits exportés ne donnent qu'une idée partielle de l'accroissement de l'activité économique locale. Le commencement de l'industrialisation en cours apparaît mieux dans les tonnages d'huile d'arachide vendus au dehors : 5.700 tonnes en 1938, 43.300 tonnes en 1951. Il faudrait y ajouter les réalisations nombreuses d'entreprises établies outre-mer pour le ravitaillement des marchés

(1) A. O. F., A. E. F., Togo, Cameroun, Madagascar, Côte Française des Somalis, Indes Françaises, Océanie, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon.

(2) Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane.

locaux : industries agricoles et alimentaires, dépôts pétroliers, entreprises électriques, cimenteries, usines textiles, scieries, industries mécaniques, etc... L'effort en cours dans les travaux de constructions immobilières est particulièrement notable dans les centres urbains et l'accroissement des tonnages de ciment importés rend bien compte de l'importance des grands travaux d'équipement actuels : 138.000 tonnes en 1938, 580.000 tonnes en 1951. Pour les produits pétroliers, les chiffres sont de 73.000 tonnes et 450.000 tonnes. Pour les fers et aciers 12.000 tonnes et 138.000 tonnes.

La volonté nettement affirmée d'élever le niveau de vie des populations locales, apparaît à la fois dans la puissance des moyens de mise en œuvre, dans les lignes de force des programmes publics de mise en valeur et dans les méthodes de financement par lesquelles l'œuvre déjà accomplie a été rendue possible. Un rapide examen des grandes réalisations achevées ou en voie d'achèvement, permettra de préciser de façon concrète l'ampleur de l'effort accompli. L'étude du mécanisme de financement montrera comment peut être soutenu le développement de cet effort.

**S**i l'objectif essentiel demeure le progrès social, c'est d'abord une élévation du revenu global qui peut procurer les moyens d'action nécessaires. Bien que le social soit la préoccupation dominante, il demeure subordonné à l'économique, aussi longtemps que la ration alimentaire individuelle n'excédera pas sensiblement les 2.000 calories par jour, dont dispose en moyenne aujourd'hui chaque Africain. L'effort de production a été dans une première phase essentiellement conditionné par l'amélioration de l'infrastructure existante. C'est surtout sur ce point qu'a porté la mise en œuvre du premier plan quadriennal en voie d'achèvement. Le développement de l'énergie, les travaux de recherche scientifique, les réalisations directement productives n'ont obtenu qu'une part réduite alors que désormais ils devront prendre la première place. Les réalisations sociales ont reçu le maximum de ce qu'il était possible de faire, eu égard au développement économique, sans lequel elles ne pouvaient fonctionner. Au 30 juin 1952, le total des engagements pris par la Puissance Publique pour l'exécution des plans des Territoires et Départements d'outre-mer, s'élevait approximativement à 324 milliards qui peuvent être répartis de la manière suivante (en milliards de francs métropolitains) :

Pour la recherche (scientifique ou appliquée, agricole, forestière ou minière). . . . .	21
soit : 7 %.	
Pour l'aide à la production agricole (en y englobant les travaux publics qui y concourent directement : hydraulique pastorale, travaux d'irrigation, etc.) . . . . .	39
soit : 12 %.	
Pour l'aide aux productions minières et industrielles (y compris la production d'énergie hydro-électrique). . . . .	37
soit : 11 %.	
Pour les programmes de travaux publics consacrés aux voies de communication (ports, chemins de fer, routes, etc.) et à l'équipement social (hôpitaux, écoles). . . . .	227



La centrale électrique de Edéa (Cameroun) en construction

soit : 70 %. Ce pourcentage de 70 % se décompose à peu près ainsi :

- 50 % pour les voies de communication,
- 20 % pour l'équipement social.

La répartition du total précédent est le suivant entre les territoires :

A. O. F. . . . .	42 %
A. E. F. . . . .	15 %
CAMEROUN . . . . .	15 %
MADAGASCAR . . . . .	12 %
D. O. M. . . . .	10 %
AUTRES TERRITOIRES . . . . .	6 %

Les grands travaux effectués pour l'amélioration des voies de communication ont permis de créer l'infrastructure indispensable au développement économique prévu. En A. O. F., les travaux de modernisation portuaire ont porté sur les ports principaux de Dakar, Conakry et Abidjan, mais également sur les ports secon-

« Il faut encore indiquer les réalisations qui ont eu pour objet l'amélioration de l'habitat rural ou urbain »  
(Société immobilière du Cap-Vert)



daires et les wharfs de Kaolack, Benty, Boké, Sassandra et Cotonou.

A Dakar, l'effort a porté sur la construction de 2 quais de 460 mètres de long, 150 mètres de large et 10 mètres de fonds qui sont en cours d'équipement.

A Conakry, 3 magasins, 1 hangar ont été construits et une cale de halage de 10.000 tonnes installée. Pour étendre le port, 150 mètres de quai minier sont en cours de réalisation. Pour l'effectuer, 500.000 mètres cubes de dragage ont été nécessaires.

A Abidjan le cordon littoral qui séparait la lagune d'Abidjan de la mer a été coupé par un canal de 2.700 mètres de long, 330 de large, 15 de profondeur. En outre, de nombreux hangars ont été construits. Le coût total est de l'ordre de 4 milliards de francs CFA, dont 3 sont actuellement dépensés. Le trafic de 217.000 tonnes en 1938 a dépassé 700.000 tonnes en 1951.

On pourrait citer dans les autres territoires les travaux concernant les ports de Douala et Bonabéri au Cameroun, Pointe-Noire en A. E. F., Tamatave à Madagascar, Nouméa en Nouvelle-Calédonie, Fort-de-France à la Martinique.

L'amélioration des chemins de fer a comporté d'importants achats de matériel : 23 locomotives à vapeur, 46 Diesel de 600 à 1.350 cv, 23 autorails, 43 wagons voyageurs, 645 wagons marchandises.

L'équipement se traduit aussi par la construction ou l'installation de 4 ateliers Diesel, de 12 centrales électriques, de 10 gares et de nombreux logements. Le réseau suivant a été prolongé : Abidjan-Bobo-Dioulasso jusqu'à Ouagadougou (150 kms sur 340 actuellement achevés). La ligne Dakar-Thiès a été doublée.

Le tonnage transporté en A. O. F. est en accroissement de 70 % par rapport à 1938.

En ce qui concerne l'aménagement des voies navigables, de nombreuses études sont en cours, en A. O. F., en A. E. F. et à Madagascar. Elles portent sur l'utilisation du Niger, l'aménagement de lagunes du Bas-Dahomey et de la Côte d'Ivoire, de l'axe fluvial Brazzaville-Bangui et sur l'utilisation du canal des Pangalanies pour le transport des produits de la Côte Orientale de Madagascar vers le port de Tamatave.

Le programme d'équipement routier s'est développé, soit par l'amélioration des réseaux existants, soit par la construction de voies nouvelles : 1.300 kilomètres de routes modernes ont été ainsi construits dont une partie importante en A. E. F. et au Cameroun. De nombreux ponts définitifs ont été établis notamment à Madagascar.

Un grand nombre d'aérodromes ont été aménagés ou améliorés : 17 au Cameroun, dont celui de Yaoundé et de Douala, 5 en A. O. F., 7 à Madagascar. Beaucoup d'entre eux ont été rendus accessibles aux « D. C. 4 » et aux « Constellations ».

De nombreuses réalisations concernent l'amélioration des transmissions : construction de bâtiments postaux, mise en service de réseaux télégraphiques et téléphoniques (le réseau de Dakar est passé de 900 à près de 4.000 lignes), construction de lignes aériennes et souterraines dans les centres urbains, création de stations d'émission.

Dans le domaine de la recherche ou de la production aussi d'importants résultats ont été obtenus. L'équipement en laboratoires et en stations de recherches, prévu par le premier plan quadriennal, est à peu près terminé. Le Bureau Minier de la France d'outre-mer a réalisé d'intéressantes découvertes et, surtout, pour-

suivi ou achevé l'étude de gisements encore très mal connus avant sa création. Citons parmi ces gisements : le minerai de fer et le cuivre de Mauritanie, les phosphates du Sénégal, le minerai de fer de Guinée, le manganèse d'A. E. F., les bauxites de Guyane et les charbonnages de la SAKOA. L'exploitation du minerai de fer de Guinée va commencer en 1953 et doit atteindre rapidement 1.200.000 tonnes par an. On peut également espérer la mise en exploitation prochaine du cuivre et du fer de Mauritanie, et, peut-être du manganèse d'A. E. F. Celle des charbonnages de la SAKOA sera sans doute commencée en 1954. Des recherches pétrolières se poursuivent, d'autre part, à Madagascar, au Cameroun et au Gabon.

Le développement des ressources d'énergie qui est un prélude nécessaire à toute tentative d'industrialisation a porté essentiellement sur la construction de centrales hydro-électriques. Trois d'entre elles entreront bientôt en exploitation : l'une en Guinée (10.000 KWA, à Grandes Chutes), l'autre au Cameroun (20.000 KWA, à Edéa), et la troisième en A. E. F. (15.000 KWA sur le Djoué, près de Brazzaville).

L'Electricité de France a effectué des études sur l'aménagement des grandes chutes destinées à fournir l'énergie aux mines de fer de Kaloun (Guinée) et l'aménagement de la Boali en Oubangui pour l'équipement d'une filature de coton.

Dans le domaine de l'aide à la production, les prêts de la Caisse Centrale de la France d'outre-mer aux entreprises privées ont soutenu les efforts de 225 entreprises et le montant total de ces opérations s'élève au 31 décembre 1952 à 23.626,7 millions de francs dont 32,3 % pour l'A. O. F., 19,2 % pour l'A. E. F., 16,7 % pour le Cameroun et 16,5 % pour Madagascar.

Le développement des cultures vivrières s'est poursuivi par l'activité de certaines grandes réalisations économiques financées par la Puissance Publique : il faut citer notamment l'Office du Niger qui a mis en valeur en 1952, 21.000 hectares et obtenu près de 26.000 tonnes de paddy, 2.600 tonnes de coton brut, ainsi que 10.000 tonnes de denrées diverses pour l'alimentation de 20.000 colons travaillant sur les terres aménagées ; la mission d'aménagement du Sénégal à Richard-Toll qui a mis en culture 600 hectares sur les 6.000 devant être consacrés à la production du riz. Mais les résultats les plus efficaces et les effets les plus rentables pour le relèvement du niveau de vie local doivent sans doute être attendus d'un soutien financier effectif accordé aux petits producteurs. Le Crédit de l'A. E. F., le Crédit du Cameroun et le Crédit de Madagascar, ont précisément été conçus en vue de cette mission. Le nombre des opérations effectuées par ces organismes depuis leur origine (1949 pour le Crédit d'A. E. F., 1950 pour le Crédit du Cameroun et 1951 pour le Crédit de Madagascar) s'élève à 640 tant pour les prêts directs que pour les avails et les crédits confirmés. Le montant des en cours actuels atteint au total 765 millions de francs métropolitains. L'activité de ces organismes de création toute récente semble appelée à un développement important.

Les réalisations sociales ont principalement porté sur les équipements sociaux, sanitaires ou scolaires. Dans le domaine de la santé, les réalisations sont particulièrement importantes : le nombre des maternités est, par exemple, passé de 219 en 1938 à 519 en 1951, le nombre des hôpitaux de 353 à 410 (hôpitaux d'Abidjan, Pointe-Noire, Brazzaville, Fort-Lamy, Nouméa, etc...), internats de l'école de médecine à Dakar, et à Tananarive, for-

mations sanitaires, dispensaires, etc...). Un équipement pharmaceutique et chirurgical a permis de doter toutes ces réalisations de moyens d'action nécessaires.

Dans l'enseignement, de nombreuses réalisations seraient également à citer, qu'il s'agisse de l'enseignement primaire, secondaire ou technique, d'internats ou de collèges pour les jeunes gens ou pour les jeunes filles. Un grand nombre de centres urbains ont ainsi bénéficié de cet équipement social qui a permis de faire passer le nombre des élèves de 440.000 en 1938 à 800.000 actuellement.

Il faudrait encore indiquer les réalisations qui ont eu pour objet, l'amélioration de l'habitat rural ou urbain : construction d'usines d'épuration d'eau, barrages, travaux d'adduction d'eau et assainissement.

Ce vaste effort de mise en valeur et de modernisation n'aurait pas été possible dans ces territoires qui, faute d'épargne, doivent compter entièrement sur l'aide de la métropole, si le financement des plans d'équipement n'avait bénéficié d'une organisation adaptée à son objet.

**L**ES principes sur lesquels s'opère le financement des plans des territoires d'outre-mer ont été fixés par la loi du 30 avril 1946, qui a créé le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES). Ce Fonds reçoit deux catégories de ressources : des subventions annuelles de l'État et des contributions des territoires d'outre-mer.

La même loi a autorisé la Caisse Centrale à concourir au financement des plans, sous forme de prêts ou de prises de participation, accordés aussi bien à des entreprises privées qu'à des sociétés d'économie mixte ou à des collectivités publiques. La Caisse Centrale a bénéficié à cet effet d'avances du Trésor et du Fonds de Modernisation et elle a reçu du Trésor une dotation qui s'élève actuellement à 3 milliards.

Au total, les ressources accordées par les lois de Finances au FIDES et à la Caisse Centrale atteignent actuellement en milliards de francs :

Subventions de l'État au FIDES . . . . .	194
Avances du Trésor ou du Fonds de Modernisation à la Caisse Centrale . . . . .	151
Total . . . . .	345

Les contributions des territoires ont presque exclusivement consisté en emprunts contractés auprès de la Caisse Centrale pour l'exécution des travaux publics. Ces emprunts ont été conclus à des conditions exceptionnellement favorables : taux actuel 2,20 %, remboursement en vingt ans. Le total de ces avances de la Caisse

Centrale aux territoires et aux départements d'outre-mer s'élève au 31 décembre 1952 à 96 milliards.

Les opérations permises au FIDES et à la Caisse Centrale sont définies par la loi d'une manière très générale et très souple. La loi n'a pas limité en effet les opérations permises pour l'exécution des plans. Elle décide simplement que le FIDES sera géré par la Caisse Centrale conformément aux instructions du Comité Directeur qui, sous la présidence du Ministre de la France d'outre-mer, comprend des fonctionnaires, des Ministères ou Etablissements intéressés et des représentants des territoires désignés par des Commissions parlementaires ou par l'Assemblée de l'Union.

Si les opérations permises sont définies de façon très souple, leurs modalités d'application et de contrôle sont nettement précisées de manière à assurer efficacement la tutelle du FIDES et de la Caisse Centrale. Les programmes d'équipement comportent une section générale et des sections d'outre-mer, les deux catégories de dépenses y afférentes étant soumises à des règles propres.

Les opérations de la section générale du FIDES comprennent :

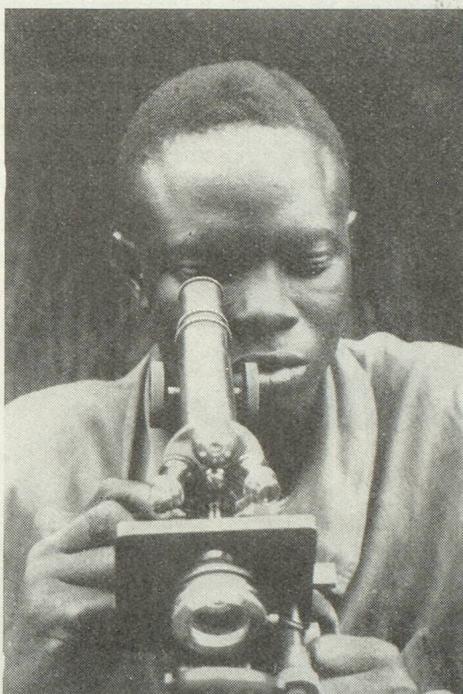
— d'une part les subventions pour études ou recherches (études ou recherches agricoles, forestières, minières ou pétrolières, recherches scientifiques, carte géologique, etc.),

— d'autre part les participations prises par la Caisse Centrale sur les fonds du FIDES dans le capital de sociétés d'État ou d'économie mixte, et les dotations ou avances accordées par le FIDES à ces sociétés.

Les sections d'outre-mer du FIDES sont, aux termes des décrets d'application de la loi du 30 avril 1946, des budgets des travaux publics des Fédérations, Territoires, ou Départements d'outre-mer. Les ressources de ces budgets se composent essentiellement de subventions du FIDES (environ 55 %) et d'emprunts contractés auprès de la Caisse Centrale (environ 45 %).

D'après les textes en vigueur, un budget de travaux publics (section d'outre-mer du FIDES) d'un territoire ne peut pas être mis en exécution s'il n'a pas reçu au préalable le double accord de l'assemblée locale et du Comité Directeur de FIDES. Lorsqu'un budget de travaux publics a reçu cette double approbation, il doit être soumis au Conseil de Surveillance de la Caisse Centrale pour autorisation de l'avance de la Caisse Centrale au Territoire, qui y figure en recettes.

La Caisse Centrale effectue également d'autres opérations non comprises dans les programmes d'équipement dont il vient d'être parlé. Ces opérations comprennent les prêts de la Caisse Centrale aux Communes (surtout pour la voirie et l'adduction d'eau), aux organismes publics (chemins de fer, Chambres de commerce, etc...), aux sociétés d'État ou d'économie mixte (sociétés d'énergie électrique, sociétés immo-



*Les réalisations sociales ont principalement porté sur les équipements sanitaires ou scolaires*  
(Cliché Min. de la France d'outre-mer)

bilières, organismes de crédit agricole ou social, etc...) et aux entreprises privées qui concourent au développement des productions prévues par les plans. Ces opérations comprennent également les participations souscrites par la Caisse Centrale, sur ses fonds propres, dans le capital de ces sociétés ou entreprises.

Les prêts ou prises de participation en question sont soumis à la double approbation du Comité directeur du FIDES et du Conseil de surveillance de la Caisse Centrale.

**L**'EFFORT accompli par la Puissance Publique et notamment le soutien que la Caisse Centrale accorde à l'initiative privée permettent de remédier à l'insuffisance de l'épargne locale et des capitaux disponibles dans la métropole pour l'investissement outre-mer. Le rôle qu'est appelé à jouer le capital privé n'en est pas réduit pour autant. L'accroissement de la production continue de dépendre essentiellement de lui.

Il est difficile de donner une évaluation précise du montant des investissements privés qui ont accompagné l'effort d'équipement et de modernisation effectué dans le cadre des programmes financés par la Puissance Publique. Le chiffre des souscriptions dans le capital des sociétés exerçant leur activité principale outre-mer, montre cependant par sa progression, que l'amélioration de l'infrastructure économique s'accompagne d'un

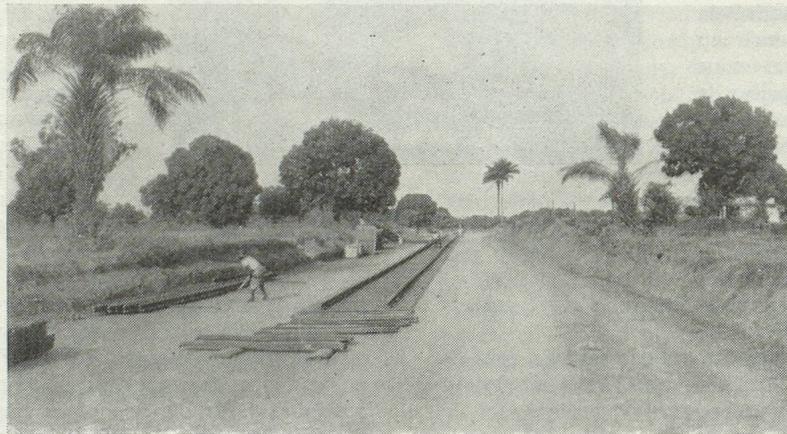
développement des investissements privés dans les territoires. Le montant de ces souscriptions qui était au total d'environ 11 milliards au cours des années 1949 et 1950, a dépassé 18 milliards au cours de l'année 1951. La répartition est la suivante pour les principaux territoires (en millions de francs métropolitains) :

	1950	1951
A. O. F. . . . .	3.557	5.668
A. E. F. . . . .	3.605	4.820
CAMEROUN . . . . .	1.537	3.089
MADAGASCAR. . . . .	2.093	4.476

Cet ensemble d'efforts a naturellement contribué à l'accroissement des exportations des territoires d'outre-mer dont l'indice en volume dépasse actuellement de 20 % environ le niveau atteint en 1938.

Toutefois, il est nécessaire que cette progression se poursuive régulièrement au cours des prochaines années. A cette fin, les nouveaux programmes devront réservé une part de plus en plus grande au développement de la recherche et des investissements directement productifs.

Luc de Carbon



Construction d'une voie par la Compagnie minière de Conakry